



MAIRIE  
DE  
AURIAC-LAGAST  
1860 Route du Lagast  
12120 AURIAC-LAGAST  
Téléphone : 05.65.46.79.84  
mairie@auriac-lagast.fr

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES  
LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt décembre à 20 heures 30.

Le conseil municipal, de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves LATIEULE, Maire.

Présents : Valérie BEDOUET-LONG, Serge BONNEFILLE, Hugo DEJEAN, , Serge GIRARD, Geneviève NOUYRIGAT, , Emma SINGLA

Absents : Odile ASTOR (procuration à Valérie BEDOUET-LONG), Pierre GINESTE (procuration à Emma SINGLA), Etienne SERIN (procuration à Yves LATIEULE), Lionel THUBIERES (procuration à Serge BONNEFILLE).

Emma SINGLA a été élu secrétaire de séance.

- 
- N°20232012.01 – Adoptée  
Temps de travail et cycles de travail

Conformément à la loi, la durée légale du temps de travail pour un temps plein est fixée à 1607 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Suite à la consultation du comité social territorial, la journée de solidarité sera lissée sur l'année

- N°20232012.02 – Adoptée  
Constitution d'une provision pour risques et charges

Dans le cadre d'un litige avec un fournisseur, il convient de constituer une provision pour risques qui sera réexaminée chaque année en fonction de l'évolution

- N°20232012.03 – Adoptée  
Révision des taux de redevance d'assainissement collectif

Afin de suivre l'évolution des prix et de maintenir la qualité du réseau d'assainissement, les tarifs (H.T.) au 1<sup>er</sup> janvier 2024 seront fixés à 45 € pour la part fixe et 0,90 €/m<sup>3</sup> pour la part variable

- N°20232012.04 – Adoptée  
Autorisation donnée au maire de transférer des crédits de chapitre à chapitre conformément aux dispositions de la M57

Conformément à la nomenclature comptable M57, le maire est autorisé à effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

- Questions diverses
  - Réhabilitation du terrain de football
  - Aménagement du Presbytère

Le Maire,



*[Handwritten signature]*